



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 25318

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des sports sur les observatoires régionaux du sport dont il a annoncé la création. Elle salue cette initiative importante tant l'échelon local, grâce à sa proximité, permet une vision plus fine et une meilleure compréhension des enjeux. C'est la raison pour laquelle elle souhaite savoir si ces structures pourraient être un lieu d'élaboration de schémas de développement du sport au niveau régional.

Texte de la réponse

Comme le ministre des sports l'a souligné dans sa réponse à la question n° 23563 posée le 11 août dernier par l'honorable parlementaire, la mission actuelle des dispositifs régionaux d'observation des métiers et des formations du sport sera étendue à l'analyse des pratiques sportives, génératrices de nouveaux métiers, et de l'organisation de leur offre, en termes de quantité, de qualité et de répartition territoriale en fonction des besoins. Cette extension concernera également le recensement des équipements sportifs. Ces observatoires pourront être, bien évidemment, le lieu d'élaboration des schémas régionaux de développement du sport, à l'initiative des régions qui le souhaiteraient. Une telle orientation renforcerait le nécessaire partenariat entre l'État, les collectivités locales et le mouvement sportif, dans le but d'une réponse territoriale la plus adaptée aux besoins en évolution de la pratique sportive.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25318

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7414

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 544